

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 089-200042356-20261020-49_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : Mme Céline ROUSSEAU Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Josette LAURENT Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Vezannes : Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Ladislav DE MONGE Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, Mme Sylviane BERTIN, M. Ladislav DE MONGE.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Déléguée titulaire absente excusée suppléée</u> : Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD suppléée par Mme Josette LAURENT.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 46 Absents : 10 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 46	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Chichée : Mme Francine ROBIN Molosmes : M. Dominique BUSSY
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 39 - Absents : 10 dont ayant donné pouvoir : 0 - Votants : 39	<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE CCTLB : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN, M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 16	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Censy : M. Victor BARDET Collan : M. Francis GOGOIS Gland : Mme Sandrine CAMUS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : M. Stéphane BARDOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Tonnerre : Mme Emilie ORGEL Vezannes : Mme Anne-Laure BUFFET.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey. <u>Date de convocation</u> : 6 octobre 2026 <u>Délibération n° 49-2026</u> <u>Objet</u> : Compétence « EAU » - Avenant n° 1 à la convention de partenariat et de coopération public-public avec des maîtres d'ouvrages eau potable pour l'animation agricole des démarches BAC pour la période 2026 à 2028

VU les dispositions de l'article L2511-6 du code de la commande publique, qui régissent les contrats de coopération public-public ;

VU la délibération du Comité Syndical n° 59-2025 du 28 octobre 2025 relative au renouvellement de la coopération avec des maîtres d'ouvrages eau potable pour l'animation agricole des BAC pour la période 2026 à 2028 ;

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 22 septembre 2026,

Monsieur le Président rappelle que les 6 collectivités maîtres d'ouvrage partenaires listées ci-dessous sont engagées avec l'EPAGE de l'Armançon dans une convention de coopération pour la période 2026-2028 pour l'animation agricole de leurs démarches Bassins d'Alimentation de Captage (BAC).

- Communauté de Communes Serein et Armance
- Commune d'Etivey
- Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET)
- Commune de Lézinnes
- SMAEP Sens-Nord-Est
- Commune d'Argentenay

L'EPAGE de l'Armançon met ainsi à disposition 2,1 ETP dont les frais liés aux postes sont refacturés aux Maîtres d'Ouvrage par l'intermédiaire du SET. Seuls ces frais ont été prévus dans la convention 2026-2028. Or, des frais annexes aux postes ayant été identifiés, il est nécessaire de procéder à l'ajout d'un avenant à la convention actuelle.

Ces frais annexes sont de 2 types :

- Formations annuelles des agriculteurs faisant intervenir un prestataire technique extérieur à rémunérer ;
- Stage/étude en régie prévu par anticipation de la montée en charge des besoins d'animation agricole BAC d'ici la fin 2028.

L'avenant à la convention précise les modalités d'exécution financières.

Après en avoir délibéré, Comité Syndical, à 39 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la proposition de s'engager dans l'avenant n° 1 à la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention, ainsi que toutes pièces utiles ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets 2026, 2027 et 2028.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance

Eric ROUSSEAU

Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*